



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 122654

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le problème récurrent posé par la redevance des droits d'auteur imposée par la SACEM à toutes les manifestations dans lesquelles la musique est utilisée. S'il apparaît légitime de prélever cette redevance dans le cadre de manifestations payantes, en revanche il lui semble tout à fait excessif de faire de même lorsqu'il s'agit de manifestations associatives gratuites, en l'occurrence celles qu'organisent régulièrement les associations du troisième âge. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer si le dispositif ne peut pas être modifié en différenciant manifestations payantes et manifestations gratuites principalement, à caractère associatif local.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122654

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4029